



MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI
AUPRÈS DES NATIONS UNIES
111 East 69th Street, New York, N.Y. 10021
Tél: (212) 737-4150 • Fax: (212) 472-3778
E-mail: miperma@malionu.com
Website: www.un.int/mali

**Discours de SEM. Issa KONFOUROU, Ambassadeur, Représentant permanent du Mali
auprès des Nations Unies à l'occasion du débat général de la 16^e session de l'Assemblée
des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale**

New York, le 7 décembre 2017

**Monsieur le Président de l'Assemblée des États Parties
Mesdames et Messieurs**

Je voudrais, d'emblée, réaffirmer le plein soutien et la confiance totale du Gouvernement du Mali dans le Statut de Rome et dans la Cour pénale internationale.

Le Mali salue le travail remarquable accompli par la Cour pénale internationale, en 15 ans d'existence, dans la poursuite de la mise en œuvre des buts et des objectifs du Statut de Rome.

Le Président de la République du Mali, Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA et le Gouvernement du Mali se réjouissent particulièrement des actions de la CPI ayant permis le jugement et la condamnation de Monsieur Ahmad Al Faqi Al Mahdi pour la destruction des mausolées de Tombouctou, patrimoine culturel et mémoriel inestimable du Mali et de l'humanité toute entière. Ce procès historique a été sanctionné par un verdict et une ordonnance de réparation de la Cour qui envoient un message clair d'avertissement aux criminels et autres forces obscurantistes d'une autre époque, qui s'attaquent à nos valeurs et à notre civilisation.

Le Mali se félicite du rôle unique et central du Fonds au profit des victimes, dans le cadre de la justice réparatrice tant dans le système du Statut de Rome que pour le développement à long terme du droit pénal international.

A cet égard, nous nous félicitons de la 1^{ère} visite exploratoire du Fonds à Bamako du 5 au 15 Novembre 2017 en vue d'élaborer un plan de mise en œuvre de l'ordonnance de réparation au profit des familles, des populations de Tombouctou, et symboliquement de l'État du Mali et de la communauté internationale.

Nous assurons le Fonds de notre disponibilité sans faille à contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan pertinent et adapté.

Aussi, malgré la modicité de nos moyens et le contexte national fait de défis complexes, le Gouvernement du Mali s'engage à faire une contribution volontaire au Fonds au profit des victimes.

Je voudrais donc saisir cette occasion pour inviter tous les Etats parties à soutenir davantage le Fonds, notamment en faisant des contributions volontaires, témoignant ainsi de notre engagement commun à redonner l'espoir à de nombreuses victimes, à travers une vie descendante et digne.

Monsieur le Président,

Je souhaite ici souligner, pour m'en réjouir, la coopération très dynamique entre le Mali et la Cour pénale internationale. La visite à Bamako de la Procureure de la Cour, en octobre 2017 à l'invitation du Ministre de la Justice, en est la parfaite illustration. Au cours de cette visite, la Cour, par sa voix, s'est dite préoccupée par les attaques meurtrières récurrentes dont sont l'objet les forces internationales et maliennes, le personnel des organisations humanitaires et les populations civiles maliennes. Il s'agit là d'actions criminelles, qui requièrent des réponses rapides et fortes, pour en finir avec le décompte macabre de victimes hélas innocentes dans notre pays.

Mesdames et Messieurs,

La délégation du Mali observe que les critiques à l'encontre de la Cour, particulièrement au gré de certaines perceptions, concernent essentiellement les accusés, leur situation, souvent leur rang ou leurs privilèges et immunités.

Cette approche occulte notamment les victimes, dont nous sommes tous redevables. C'est pourquoi, le Mali demande que nous accordions la priorité à ces femmes, à ces enfants et à ces hommes qui ont subi des violences et des traumatismes indicibles.

Cependant, nous ne pouvons pas ignorer ces reproches et ces critiques, si nous voulons assurer l'universalité de la Cour. Et je suis persuadé que la Cour a conscience des demandes croissantes d'amélioration constante de la qualité et de la célérité de son travail, y compris les demandes de poursuites plus équitables dans d'autres régions du monde pour dissiper les perceptions d'une justice internationale sélective, voire trop orientée vers l'Afrique.

Aussi, le Mali salue et encourage le Greffe de la Cour pour le déploiement des Chefs de Bureaux, en vue du renforcement du dialogue, de la coopération, de la gestion et de l'encadrement des activités et des missions de la Cour avec les pays hôtes sur le terrain.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs**

Pour terminer, je voudrais souligner que le Mali reste très attaché à la justice, gage de paix, de sécurité et du développement harmonieux et durables dans nos pays et dans le monde.

Aussi, le Mali continue de croire fermement à la pertinence du Statut de Rome et de la Cour pénale internationale. Le Gouvernement du Mali assure la Cour de son soutien continu et de sa coopération totale.

Au nom de la délégation du Mali, je rends un vibrant hommage au Président sortant de l'Assemblée des Etats Parties, le Ministre Sidiki KABA du Sénégal, pour le travail remarquable réalisé à la tête de notre Assemblée, les trois dernières années. Je félicite et j'assure le nouveau Président de l'Assemblée et les nouveaux juges du soutien total du Gouvernement du Mali dans l'accomplissement de leurs missions pour les années à venir.

Je vous remercie de votre aimable attention./.